
Isabelle Raboud-Schüle, ethnologue

25 **BILAN** *«Année faste» pour Claude Grandjean*
25 **CANTON** *Remous autour de l'ex-chirurgien-chef*
27 **VILLARS** *Prolonger le permis de Gottéron-Village? Non*
31 **BULLE** *Isabelle Raboud-Schüle, conservatrice*
33 **PORTALBAN** *Le projet de la halle polyvalente revient*
33 **MOUDON** *Rien d'illégal dans le projet de déchetterie*

Micarna enterre définitivement les dindes mais indemnise les producteurs

MICARNA • *Un accord a été trouvé entre les 52 éleveurs de dindes et Migros. Le géant orange versera 3 millions à titre d'indemnités pour les halles d'engraissement.*

CATHY CRAUSAZ

Migros ne reviendra pas sur sa décision: elle cessera l'abattage de dindes indigènes au 30 juin 2007. Un accord a toutefois été trouvé avec les 52 éleveurs concernés, ont annoncé hier les membres de la plate-forme pluri-latérale, qui avait été créée en juin dernier après l'annonce de la décision du géant orange. Les producteurs seront indemnisés pour la valeur non amortie de leurs halles d'engraissement, soit à hauteur globale de 3 millions de francs (voir détails ci-dessous). A ce montant va s'ajouter les 860 000 francs du fonds d'assurance qui a été alimenté à parts égales par Micarna et les éleveurs.

«Nous avons enterré la hache de guerre et sommes arrivés à un accord acceptable», commente Jean-François Gatabin, président de l'Association des engraisseurs Optigal (ASEO dinde) et producteur à Lussery-Villars (VD). «Dans la mesure où Micarna a dénoncé les contrats de manière tout à fait légale, nous nous satisfaisons du remboursement des investissements.»

Un avis que ne partage pas du tout Henri Clément à Sorens. Cet éleveur fribourgeois qui a investi 300 000 francs en 1998 pour se lancer dans la production de dindes estime mériter davantage. «Et la perte de revenu?», lance-t-il. «On s'est plié en quatre pour construire et apprendre un nouveau métier avec un partenaire qu'on jugeait fiable. Les mesures d'accompagnement de Migros ne sont que de la poudre aux yeux», conclut le producteur, qui jure ne plus jamais vouloir travailler avec le géant orange.

Perte sèche pour Micarna

Du côté de Micarna, qui n'était plus à même de produire de la viande de dinde à des prix couvrant les coûts – la dinde suisse n'étant plus concurrentielle par rapport aux importations qui représentent le 80% des ventes – l'accord trouvé relève du plan social. Les 3 millions de francs d'indemnités seront puisés directement sur le chiffre d'affaires «volailles» 2006, résultats qui devraient avoisiner les 160 millions de francs cette année (166,9 millions en 2005).

«Nous avons connu un début d'année très difficile à cause de la grippe aviaire», précise Jérôme Carrard, responsable du développement de l'entreprise lacoise. Si le retard pourrait être rattrapé avec les fêtes de fin d'année, l'avenir reste nébuleux. «Nous aurons de nouvelles conditions cadres à l'importation dès le 1er janvier prochain», rappelle le responsable du marketing et des importations Patrick Wilhem, qui craint que le nouveau système de la mise aux enchères de la volaille ne fasse augmenter les prix.

Vers une nouvelle filière

Les producteurs de dindes travaillent désormais à la création d'une filière indépendante. Une étude de marché a été commandée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Les coûts de production et de transformation, ainsi que les possibilités de commercialisation vont également être analysés en profondeur. Les éleveurs tablent sur une production de proximité respectueuse de l'environnement, qui devrait faire la différence avec la viande de dinde importée. «Nous allons essayer de mettre en valeur la «suissitude» de notre produit», illustre Jean-François Gatabin, qui insiste sur la nécessité de développer le marketing. Un aspect qui, selon ce dernier, aurait été négligé par Migros.

«C'est un suicide collectif»

Réussira, réussira pas? «C'est un suicide collectif que de se lancer par nous-mêmes sur un terrain où Migros a échoué», est convaincu Henri Clément. Le président de l'Association des engraisseurs de dindes, Jean-François Gatabin, est un chouilla plus positif. «Mais il ne faut pas être dupe et veiller à ne pas rechuter une deuxième fois», avertit-il tout de même.

La décision définitive, quant à la mise en place d'une nouvelle filière, sera prise d'ici à la fin février 2007. Si cette entreprise devait aboutir, Micarna serait prête à céder sa chaîne d'abattage aux producteurs pour un franc symbolique. I


Migros ne reviendra pas sur sa décision: elle cessera l'abattage de dindes indigènes au 30 juin 2007. ALAIN WICHT-A

CHRONOLOGIE

19 juin 2006 Migros décide de renoncer définitivement à l'abattage de dindes au 30 juin 2007. Le géant orange, qui contrôle le 80% de la production indigène via sa filiale Micarna SA à Courtepin, juge la production de viande de dinde indigène non rentable. Les 52 producteurs concernés, situés dans les cantons de Fribourg et de Vaud, réagissent avec véhémence face à une décision qu'ils jugent «abrupte».

21 juin Les députés du Grand Conseil fribourgeois volent au secours des producteurs de dindes. A l'unanimité, le parlement approuve une résolution pour demander au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de Micarna.

23 juin La Fédération romande des consommateurs (FRC) et le canton de Vaud critiquent la décision de Migros.

27 juin Président du conseil d'administration de la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, le député Damien Piller organise une rencontre entre les responsables de Migros et les conseillers d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor et Pascal Corminbœuf. Le géant orange accepte de discuter d'une solution avec les éleveurs. Une plate-forme est créée. Placée sous l'égide d'AVIFORUM, l'Association des producteurs aviaires suisses, elle réunit les deux conseillers d'Etat vaudois et fribourgeois, des représentants de Micarna, le directeur de Migros Neuchâtel-Fribourg, Jacques Bourgeois de l'Union suisse des paysans, ainsi que des représentants de l'Association suisse des engraisseurs de dindes et de l'Association suisse des producteurs de volaille.

28 juin Les engraisseurs de dindes réceptionnent un courrier de Micarna, qui dénonce formellement les contrats au 30 juin 2007.

20 décembre Un accord est trouvé entre Micarna SA et les éleveurs de dindes. L'abattage à Courtepin prendra fin au 30 juin 2007, mais les producteurs seront indemnisés. Une enveloppe de 3 millions de francs sera répartie entre les 52 producteurs en fonction de la valeur non amortie de leurs halles d'engraissement. CCR

LES DÉTAILS DE L'ACCORD

Les trois millions de francs d'indemnités accordés par Micarna seront répartis entre les 52 producteurs par un groupe d'accompagnement. Il sera composé d'un représentant de la filiale de Migros et d'un représentant des éleveurs. L'indemnisation pourra être affectée à la construction de nouvelles infrastructures de production. Micarna s'engage également à convertir les halles à dindes en halles à poulets, pour autant que des exploitants cessent la production de poulets ou qu'il y ait une reprise dans ce secteur. Enfin, Migros propose aux agriculteurs qui devraient faire face à des difficultés économiques mettant en péril leur exploitation, un emploi en tant que boucher ou une autre activité sur les sites de Courtepin, Ecublens, Granges-Marnand, ainsi qu'en Valais. Des engagements à temps partiel sont également envisageables, précise Migros.

L'accord est jugé acceptable par les autorités fribourgeoises et vaudoises. «La constitution d'une plate-forme de travail et de négociation dans des cas de conflit touchant la production agricole est une pratique nouvelle», relèvent les deux cantons dans un communiqué commun. «Cette expérience suscite une vive inquiétude car elle démontre que les paiements directs ne sont pas à même de compenser les effets de l'ouverture de certains marchés. Les réserves émises à l'égard du projet PA 2011 se révèlent malheureusement vérifiées», concluent-ils. CCR

MICARNA • *Un accord a été trouvé entre le orange versera 3 millions à titre d'indemni*

CATHY CRAUSAZ

Migros ne reviendra pas sur sa décision: elle cessera l'abattage de dindes indigènes au 30 juin 2007. Un accord a toutefois été trouvé avec les 52 éleveurs concernés, ont annoncé hier les membres de la plate-forme plurilatérale, qui avait été créée en juin dernier après l'annonce de la décision du géant orange. Les producteurs seront indemnisés pour la valeur non amortie de leurs halles d'engraissement, soit à hauteur globale de 3 millions de francs (voir détails ci-dessous). A ce montant va s'ajouter les 860 000 francs du fonds d'assurance qui a été alimenté à parts égales par Micarna et les éleveurs.

«Nous avons enterré la hache de guerre et sommes arrivés à un accord acceptable», commente Jean-François Gatabin, président de l'Associa-

Un avis que ne partage pas du tout Henri Clément à Sorens. Cet éleveur fribourgeois qui a investi 300 000 francs en 1998 pour se lancer dans la production de dindes estime mériter davantage. «Et la perte de revenu?», lance-t-il. «On s'est plié en quatre pour construire et apprendre un nouveau métier avec un partenaire qu'on jugeait fiable. Les mesures d'accompagnement de Migros ne sont que de la poudre aux yeux», conclut le producteur, qui jure ne plus jamais vouloir travailler avec le géant orange.

Perte sèche pour Micarna

Du côté de Micarna, qui n'était plus à même de produire de la viande de dinde à des prix couvrant les coûts – la dinde suisse n'étant plus concurrentielle par rapport aux importa-